



## PARTICIPEZ À L'EMERGENCE D'UN ACTEUR MAJEUR DES BIOTECHNOLOGIES VÉGÉTALES

### 1 UNE PLACE À PRENDRE SUR DES MARCHÉS EN FORTE CROISSANCE

Les grands acteurs de la cosmétique, la pharmacie et l'agrochimie verte sont à la recherche de principes actifs efficaces et respectueux de l'environnement. En pharmacie, plus de 50% des médicaments sont d'origine végétale dont certains des plus puissants anti-cancéreux par exemple.

Avec un univers végétal extrêmement riche, dont 80% restent à ce jour inexplorés, le potentiel de croissance de Plant Advanced Technologies, entreprise de biotechnologie végétale, est quasiment illimité.

### 2 DES TECHNOLOGIES TRÈS INNOVANTES, MATURES ET VALIDÉES

Les technologies novatrices de PAT permettent d'identifier de nouvelles molécules rares jusque-là inaccessibles et de les produire de manière industrielle. Ses 2 technologies brevetées (PAT Plantes à traiter® et PAT Friday®) sont issues de plus de 10 ans de recherches et ont d'ores et déjà convaincu de grands groupes de la cosmétiques, de l'agrochimie et de la pharmacie.

### 3 UN 1ER PRODUIT DÉJÀ COMMERCIALISÉ AU NIVEAU MONDIAL ET 25 AUTRES EN COURS DE DÉVELOPPEMENT

Avec le succès de la nouvelle gamme anti-âge d'un géant de la cosmétique lancée en 2013, PAT a validé la qualité de ses molécules et sa capacité à les produire industriellement.

PAT dispose d'un portefeuille de 25 autres principes actifs en cours de développement dont plus d'une vingtaine seront commercialisés durant les 5 prochaines années (anti-âge, anti-inflammatoire, anti-cancer, anti-Alzheimer,...).

### 4 UN HAUT POTENTIEL DE DÉVELOPPEMENT SÉCURISÉ

Avec 50% de ses effectifs dédiés à la recherche, un outil de production exclusif et un savoir-faire de plus de 10 ans, Plant Advanced Technologies dispose d'un modèle de développement solide et sécurisé. PAT affiche déjà un chiffre d'affaires d'1M€ avec un seul produit commercialisé et offre ainsi un très fort potentiel de croissance lié à son portefeuille d'actifs en développement.

### 5 UNE OPÉRATION ÉLIGIBLE AUX DISPOSITIFS ISF-PME\*, PEA ET PEA-PME

La souscription à l'augmentation de capital de PAT permet de bénéficier de la réduction du montant de l'impôt de solidarité sur la fortune (ISF 2015) : 50 % du montant de la souscription plafonnée à 90 000 €, et/ou, sans plafond d'investissement ni engagement de conservation, de la réduction de l'assiette ISF. De même, elle est éligible au PEA et PEA-PME qui permettent l'exonération de l'IR à payer sur les revenus et les plus-values de cession.

INTRODUCTION EN BOURSE SUR ALTERNEXT PARIS

Souscription jusqu'au 31 mars 2015

Toutes les informations sur [www.bourse.plantadvanced.com](http://www.bourse.plantadvanced.com)

\*Dans la limite du plafond mentionné dans la note d'opération paragraphes 2.8 et 4.15. Des exemplaires du Prospectus visé le 10 mars 2015 sous le n° 15-082 par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF) composé du Document de base enregistré le 25 février 2015 sous le n° 15-007 et de la note d'opération (incluant le résumé) est disponible sans frais et sur simple demande auprès de PAT (13, Rue du Bois de la Champelle - 54500 Vandoeuvre-lès-Nancy) ainsi que sur les sites Internet de la société ([www.plantadvanced.com](http://www.plantadvanced.com) et [www.bourse.plantadvanced.com](http://www.bourse.plantadvanced.com)), de l'AMF ([www.amf-france.org](http://www.amf-france.org)) et d'ARKEON Finance ([www.arkeonfinance.fr](http://www.arkeonfinance.fr)). Les investisseurs sont invités, avant de prendre leur décision d'investissement, à porter leur attention sur les risques décrits au chapitre 4 « Facteurs de risque » du document de base et au chapitre 2 « Facteurs de risque liés à l'offre » de la note d'opération.